



## Achats de combles en litige 8 ans après...

Par **cerise**, le **18/03/2012** à **09:06**

Bonjour, j'ai acheté mon appartement en 2002 puis en 2003 j'ai acheté à la copropriété les combles situés au dessus de mon appartement. Quelques mois avant de passer chez le notaire et avant la venue du géomètre, j'ai appelé mon voisin (qui réside ailleurs mais qui loue son appartement) et je lui ai demandé si il voulait bien me vendre la moitié de ses combles situés au dessus de chez lui. Il a bien voulu, moyennant une petite somme. Ensuite, je suis passée devant le notaire avec le rapport du géomètre englobant les combles au dessus de mon appartement et ceux achetés à mon voisin. J'ai donc un acte notarié de l'achat des combles total avec le rapport du géomètre. Aujourd'hui, ce voisin a vendu son appartement et la nouvelle propriétaire me menace en me disant que je n'avais pas le droit d'acheter la partie au dessus de chez elle. Car quand elle a signée, le syndic actuel et le vendeur lui ont dit qu'elle pouvait les acquérir.... Je ne trouve pas ça normal car aujourd'hui, j'ai fait énormément de travaux d'isolation, etc... et j'ai quand même toutes les preuves nécessaires de l'achat. Bref, à l'heure d'aujourd'hui, je suis complètement perdue. merci de vos conseils.

Par **amajuris**, le **18/03/2012** à **18:28**

bjr, si votre acte de vente mentionne les combles achetés (ceux au-dessus de votre appartement et ceux au-dessus de l'appartement voisin) régulièrement à la copropriété, vous êtes tranquille. votre voisine n'a qu'à demander des explications aux personnes qui lui ont dit cela. de toute façon les combles appartenaient à la copropriété comme parties communes, votre voisine n'avait aucun droit dessus. ne vous laissez pas impressionner par ces personnes qui vous menacent alors que votre achat a été fait dans les règles. cdt